

Le fond de Solidarité des apprentis est une aide financière exceptionnelle accordée par la région Hauts-de-France pour répondre aux difficultés des apprentis.



SE LOGER: maintien dans un logement décent suite à un accident domestique ou un changement de situation familiale.



SE SOIGNER: participation aux soins médicaux non pris en charge par la sécurité sociale ou la mutuelle.



SE NOURRIR: participation aux frais de restauration suite à un changement de situation familiale ou à des difficultés financières.



SE DÉPLACER : remplacement d'un équipement endommagé ou volé, frais de transports en commun.



S'ÉQUIPER: soutien exceptionnel à l'achat d'un équipement professionnel si les aides existantes sont insuffisantes au regard de la situation financière.

COMMENT FAIRE LA DEMANDE?

Vous devez renseigner le dossier en ligne et joindre les pièces justificatives au lien suivant :

https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details?sigle=FSAP

ACCOMPAGNEMENT

Pour toutes difficultés, contactez l'assistante de service social qui vous accompagnera et analysera votre demande.

Nawal HABIBI

assistante de service social

Adresse mail: appui-social.gip@ac-amiens.fr

Téléphone: 06 14 67 50 64

N'hésitez pas à me laisser un message en indiquant votre nom et vos coordonnées (confidentialité assurée).







SERVICE SOCIAL POUR LES APPRENTIS

en Unité de formation par l'apprentissage dans l'académie d'Amiens



L'assistante sociale s'adresse à tous les apprentis en Unité de formation par l'apprentissage de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme.

ÉCOUTE en toute confidentialité SOUTIEN en cas de difficulté personnelle, financière ou professionnelle ACCOMPAGNEMENT dans vos démarches administratives INFORMATION sur les dispositifs et aides existantes

COMMENT LA RENCONTER?

- En rendez-vous individuel :
 - ✓ au sein de l'UFA du lycée;
 - ✓ par téléphone ;
 - √ à domicile.
- En intervention collective :
 - ✓ lors des actions de prévention au sein de l'UFA.

L'assistante de service social garantit la confidentialité des échanges et intervient avec le consentement des apprentis.



SE LOGER

- aide au maintien ou à l'accès au logement ;
- information sur les aides et dispositifs.



FORMATION / TRAVAIL

- connaître vos droits en tant que salarié;
- médiation au sein de l'entreprise ou à l'UFA.



PERSONNEL

- écoute si vous rencontrez une situation difficile;
- **soutien et protection** si vous êtes victime de harcèlement ou de toutes formes de violences au travail ou à votre domicile.



BUDGET

- accompagnement dans la gestion du budget;
- aide pour toutes difficultés financières et appui pour une demande d'aide du Fonds de solidarité des apprentis.



SANTÉ / BIEN-ÊTRE

- accès aux soins;
- soutien en cas d'isolement.